

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°53 (Arrêté de promulgation du 22 mai 1927.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 mai 1927

Numéro JO
n° 366 du 31/05/1927

Date du numéro
31 mai 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 28 avril 1927, fixant les honoraires du greffier-notaire de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

art. 1, — Est promulgué dans la colonie le décret du 23 avril 1927 fixant les honoraires du greffier-notaire de la Côte colonie des somalis.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin est, et inséré au Journal officiel de la colonie

chapon-baissac